

Leçon n°  
Les pronoms personnels

I°) Déclinaison:

Les pronoms personnels latins se déclinent pour indiquer la fonction qu'ils occupent.

	1° Singulier	2° singulier	1° pluriel	2° pluriel	3° du singulier et du pluriel
N.	Ego	Tu	Nos	Vos	/
AC	Me	Te	Nos	Vos	Se
G	Mei	Tui	Nostri/nostrum	Vestri/vestrum	Sui
D	Mihi	Tibi	Nobis	Vobis	Sibi
AB	Me	te	Nobis	vobis	Se

II°) Emploi des pronoms personnels:A) Emploi des pronoms au nominatif:

En latin, la personne du verbe est clairement indiquée par la terminaison.

Lorsqu'on utilise les pronoms de la 1° et 2° personne en fonction sujet, c'est pour insister sur la personne.

*Exemples: laboro: je travaille, ego laboro: Moi, je travaille  
dormis: tu dors, tu dormis: Toi, tu dors*

B) Le cas particulier du pronom de la 3° personne:

Le pronom de la 3° personne du singulier et du pluriel n'a pas de nominatif.

Le pronom « se » est un pronom réfléchi, c'est à dire qu'il représente la même personne que le sujet du verbe de la proposition.

*Exemple: Caesar se amat : César s'aime. « Se » et « Caesar » désignent bien la même personne.*

Si on veut que le pronom employé ne représente pas la même personne que le sujet de la proposition, on utilise d'autres pronoms: pronom de rappel, pronoms démonstratifs.

*Exemple: Caesar eum amat: César l'aime. « Caesar » et « eum » représentent deux personnes différentes.*

C) Emploi de nostri/nostrum et de vestri/vestrum:

La 1° et la 2° personne du pluriel ont deux formes au génitif.

Nostrum se traduit par : d'entre nous

Vestrum se traduit par : d'entre vous

Nostri se traduit par : de nous

Vestri se traduit par: de vous.